

**4 Économie**

**Coopération Gabon-Sénégal/Inauguration du nouvel aéroport de Dakar  
Ali Bongo Ondimba aux côtés de Macky Sall**

**SM**  
Libreville/Gabon

*C'est sur invitation de son homologue sénégalais que le chef de l'Etat s'est rendu, hier, dans la capitale sénégalaise pour prendre part à la cérémonie d'inauguration du nouvel Aéroport international Blaise Diagne (AIBD) de Dakar.*

**LE** président de la République, Ali Bongo Ondimba était, hier, à Dakar (Sénégal), à l'invitation de son homologue Macky Salla

pour prendre part à la cérémonie de l'inauguration du nouvel aéroport international Blaise Diagne (AIBD). La manifestation, à proprement parler, s'est déroulée dans la localité de Diass, à environ 45 kilomètres de la capitale sénégalaise. Aux côtés du numéro 1 sénégalais, le chef de l'Etat gabonais a ainsi visité les installations de la nouvelle aérogare et sa Tour de Contrôle. Les deux hommes d'Etat ont par la suite, procédé à la coupure du ruban symbolique et



Photo : Desirey Minkoh

**Ali Bongo Ondimba et Macky Sall, coupant le ruban symbolique.**

dévoilé la plaque inaugurale de cette nouvelle infrastructure aéroportuaire. Ladite visite s'est achevée par une simulation de remplissage de formalités de départ. Un exercice auquel le chef de l'Etat gabonais s'est prêté volontiers. L'invitation du président Macky Sall témoigne de la qualité des relations d'amitié et de fraternité entre nos deux pays et nos deux peuples d'une part, et entre les chefs d'Etat gabonais et sénégalais, d'autre part. Il faut d'ailleurs préciser, à ce sujet, que les pré-

sidents Macky Sall et Ali Bongo Ondimba ont des points de vue convergents sur plusieurs questions régionales et internationales. Soulignons par ailleurs que, outre le chef de l'Etat gabonais, on notait la présence à cette cérémonie d'inauguration de l'AIBD des présidents Adama Barrow (Gambie), et de la Guinée-Bissau, José Mario Vaz. Sans oublier celle des Premiers ministres de Sao Tomé et Príncipe, Patrice Emery Trovoada, et du Burkina Faso, Paul Kaba Thiéba.

**Téléphonie mobile**

**Faut-il "débrancher" le patient Azur ?**

**Maxime Serge MIHINDOU**  
Libreville/Gabon

*A l'agonie depuis plusieurs mois, l'opérateur de téléphonie mobile est quasiment à l'article de la mort, avec une dette abyssale de près de 42 milliards de francs conjugée à des impayés de salaires de son personnel. Saisi de cette situation extrême, le gouvernement devrait décider, très prochainement, de son sort. Définitivement.*

**SEPT** mois d'impayés de salaires de son personnel, fuite de capitaux organisés vers l'étranger, détournement du trafic international, insuffisance de la couverture du territoire national, défaut de paiement des taxes d'interconnexion, non reversement de redevances du trafic international entrant collectés pour le compte de l'Etat, expiration de sa li-

cence d'exploitation depuis 2015, démissions spectaculaires de ses 2 derniers directeurs généraux... Le gouvernement va-t-il mettre définitivement fin aux tribulations de l'opérateur Azur, aujourd'hui asphyxié financièrement et au bord du dépôt de bilan ? Les rumeurs sur sa future mise en liquidation judiciaire ne sont finalement pas si infondées que cela. Selon des sources proches de ce dossier, le montant global des créances à recouvrer auprès d'Azur Gabon s'élève aujourd'hui à 42 milliards de francs. Cette dette colossale est diversement répartie entre l'Etat, ses fournisseurs et les autres opérateurs de téléphonie mobile, à l'image d'Airtel Gabon, qui a déjà coupé son interconnexion avec Azur pour cause d'impayés. Gabon Télécom serait également sur le point de suspendre son interconnexion avec l'opérateur. « Les sanctions déjà mises



Photo : D.R./L'Union

**Azur Gabon est quasiment en faillite, avec une dette de près de 42 milliards.**

en œuvre et les actions amiables engagées par l'autorité de régulation n'ont toujours pas permis, à ce jour, d'apurer ce passif qui, dès lors, risque de s'aggraver avec pour conséquence de ne plus être susceptible d'être recouvré à terme », indique la source interrogée. Tous ces manquements aux obligations souscrites par l'opérateur, en viola-

tion flagrante du cahier de charges, interpelle au plus haut point le gouvernement, qui devrait se prononcer sur l'opportunité de renouveler ou pas sa licence attribuée en 2009. Dans la deuxième hypothèse, il sera ainsi mis fin à l'exploitation du réseau de téléphonie cellulaire concédé à cet opérateur, dans le seul but de sortir, enfin définitivement, de

cette situation d'incertitude juridique et financière, qui persiste depuis le 8 avril 2015, date de la fin de la prorogation temporaire accordée à Azur Gabon. Aujourd'hui, face à cette situation de blocage, plusieurs solutions sont envisagées. Il s'agit, entre autres, de diligenter, dans les meilleurs délais, une saisine des créanciers pour une liquidation judiciaire. Notamment le « cœur du réseau de l'opérateur ». Ou encore, faire urger l'attribution d'une licence d'opérateur mobile virtuel (MVNO), en prenant soin d'introduire dans les accords qui seront établis avec le futur adjudicataire, une clause accordant une priorité de recrutement des personnels déflatés d'Azur Gabon. **ESPOIR** \*Mais plutôt que de jeter l'éponge, l'opérateur veut croire à un improbable signe du destin, en rejetant toute perspec-

tive de liquidation judiciaire. En effet, Azur Gabon a annoncé dernièrement que sa maison-mère, le groupe Bintel, opérant sous la marque Azur en Afrique centrale et en France, et le groupe Lycatel (Lycamobile) ont signé, le 17 novembre 2017 à Londres, un accord de partenariat visant à développer leurs opérations en Europe et en Afrique. Une délégation du Groupe Lycatel devrait, indique l'opérateur, se rendre dans les prochains jours au Gabon, au Congo et en RCA, pour le lancement opérationnel de ce partenariat. « Azur Gabon n'est pas en liquidation judiciaire. Les difficultés financières de la filiale au Gabon vont être résolues, des actions sont menées, afin d'y rétablir la sérénité », indique la direction générale d'Azur Gabon.

**Petit angle**

**Un fossé technologique avec la concurrence**

**MSM**  
Libreville/Gabon

**LES** récriminations portées contre Azur Gabon ne s'arrêtent pas, essentiellement, aux graves cas de fraudes avérées et de défaut de paiement. En effet, l'opérateur a débuté son activité le 7 décembre 2009 à des conditions, dit-on..., très particulières et

avantageuses. Alors que les licences de ses concurrents avaient été attribuées au coût de 11 milliards de francs CFA pour une durée de dix ans, celle d'Azur Gabon a été valorisée à seulement 3 milliards, pour une durée de cinq années. Ladite licence est arrivée à expiration depuis le 8 décembre 2014. A cet effet, l'Agence de ré-

gulation des communications électroniques et de la poste (Arcep) a informé Azur Gabon de la décision, après consultation, de proroger temporairement cette licence jusqu'au 8 avril 2015. Mais plutôt que de se mettre en conformité, l'opérateur va se prévaloir du droit au renouvellement automatique de sa licence, en introduisant auprès du

Conseil d'Etat une requête aux fins de sursis à exécution et annulation de la décision. Une demande finalement rejetée par le Conseil d'Etat. Concernant la couverture radio du territoire national par le réseau d'Azur Gabon, l'Arcep avait constaté qu'à la date d'échéance fixée en décembre 2013, dans le cahier des charges annexé à

sa licence, cet opérateur ne couvrait toujours pas totalement les cinq principales villes, à savoir Tchibanga, Makokou, Booué, Bitam et Koula-Moutou, même si techniquement, certains abonnés de ces localités pouvaient recevoir le signal. Plus encore, le rapport indique que les installations d'Azur Gabon ne seraient plus correctement entre-

tenues, du fait du non-paiement du prestataire Huawei, qui en assure la maintenance, contribuant ainsi à la dégradation de la situation globale de cet opérateur. Mais, pis, Azur est aujourd'hui la seule maison de téléphonie mobile qui ne propose aucun service internet sur les smartphones, car n'ayant toujours pas migré vers la 3G.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 07/12/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>			
		USD	1,1817	1USD =	555,096	1 USD	574,524	CAC 40	07/12/2017	5 398,96
		CAD	1,4963	1CAD =	438,386	1 CAD	461,838	DOW JONES	07/12/2017	24 485,24
		JPY	132,5200	1JPY =	4,950	100 JPY	514,727			
		GBP	0,8834	1GBP =	742,579	1 GBP	775,156			
		CHF	1,1678	1CHF =	561,703	100 CHF	58 885,43			
		ZAR	15,9847	1ZAR =	41,037	100 ZAR	4 267,30			
		MAD	11,1283	1MAD =	58,945	1 MAD	61,30			
		CNY	7,8169	1CNY =	83,915	1CNY	86,43			
		KES	121,9300	1KES =	5,380	1KES	5,54			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril  
07 Decembre 2017: 62,03**

**CHANGEMENTS**  
**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 07/12/2017**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>